



FORMES URBAINES VILLAGEOISES

dans le SCoT de l'agglomération bisontine

C a r n e t d e t e r r i t o i r e

Pourquoi ce carnet de territoire ?	5
1 - CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE TERRITOIRE	7
Le paysage de la commune	
1-1 - Le village dans son site	7
1-2 - La structure villageoise	8
1-3 - L'architecture	11
2 - DEFINIR LE PROJET D'EXTENSION	12
2-1 - Différents moyens d'intervenir	12
2-2 - Choisir un site adapté	15
2-3 - Des réponses en logement variées	17
3 - CONCEVOIR UN NOUVEAU QUARTIER D'EXTENSION URBAINE	20
3-1 - Valoriser les spécificités du lieu	20
3-2 - Garantir des espaces publics de qualité	21
3-3 - Organiser le bâti	28
CONCLUSION	37
REALISATION & REMERCIEMENTS	38

Pourquoi ce carnet de territoire ?

« Il est essentiel de favoriser des formes de développement urbain adaptées aux territoires de nos communes, en inscrivant les projets d'extension dans leur paysage, en assurant davantage de diversités sociales et générationnelles, en permettant une mixité des fonctions et une consommation maîtrisée du foncier.

Cet enjeu devra être au cœur du SCoT. »



Raymond Reyle

Président du SMSCoT
de l'agglomération bisontine

Le paysage caractéristique de la vallée du Doubs est une richesse à préserver. Or, il est sérieusement menacé par l'engouement pour l'habitat pavillonnaire : auparavant cantonné aux proches périphéries des pôles urbains, le phénomène a aujourd'hui tendance à gagner des zones rurales.

Il n'est pas rare de rencontrer autour de Besançon des villages, des paysages dénaturés par les effets d'une urbanisation importante aux formes stéréotypées : le développement du village «au coup par coup», sous forme de lotissements sans caractère au détriment des formes de développement traditionnelles, a souvent des conséquences paysagères irréversibles.

Le lotissement, tel que nous le connaissons, n'est pas l'unique manière de développer l'urbanisation des villages ; il est possible d'envisager l'extension urbaine des communes différemment.

Ce carnet de territoire a pour vocation d'illustrer les formes urbaines du territoire du SCoT de l'agglomération bisontine. Il intègre :

- des rappels historiques sur les formes urbaines villageoises,
- des exemples courants, stéréotypés, de qualité commune des extensions contemporaines,
- des exemples d'aménagements récents présentant un intérêt particulier et des qualités certaines.

Enfin, il suggère des « modèles théoriques » qui permettent d'adapter l'urbanisation aux caractéristiques des sites des communes suivant leur accessibilité, leur géographie et leur positionnement.

Ce document, réalisé avec l'agence d'urbanisme (audab), pour le compte du Syndicat mixte du SCoT de l'agglomération bisontine, reprend trois parties du document du CAUE du Doubs « Des projets d'extension urbaine réussis, cahier de recommandations » :

- 1.- connaître et comprendre le territoire,
- 2.- définir le projet d'extension,
- 3.- concevoir un nouveau quartier.

Il regroupe des photographies, croquis, coupes, illustrations commentés, afin de mieux caractériser et connaître les formes urbaines des communes du SCoT.

L'enjeu pour le territoire est de maintenir une qualité du cadre de vie riche au cœur des projets d'aménagement afin de préserver l'identité bâtie et naturelle de chaque commune.

NB : Le territoire de la ville de Besançon, du fait de ses particularités urbaines, n'est pas ici pris en compte. Les travaux en cours et les études menées dans le cadre du PLU de Besançon intègrent fortement la question des formes urbaines.

1 - 1 Le village dans son site

Le territoire du SCoT présente une grande diversité de paysages : plaines, plateaux, vallée du Doubs et de l'Ognon, coteaux, vallons, ...

Les villages qui s'implantent notamment en fonction des contraintes naturelles et géographiques adoptent des formes diverses et compactes, pour ne pas empiéter sur les terres cultivables.

Ces caractéristiques ont donné naissance à l'image traditionnelle du village et ont façonné le paysage rural franc-comtois, dans un subtil équilibre entre masses végétales, formes bâties et vides agricoles.



Les villages de Champagnay et de Champvans-les-Moulins, par leur différence d'implantation dans le site, ponctuent et révèlent le paysage vallonné franc-comtois.

1 - 2 La structure villageoise

Les noyaux traditionnels des villages adoptent différentes formes.

On retrouve :

- des villages linéaires (parfois en crête),



Franois, un village linéaire. Les maisons bordent et regardent la rue principale, hormis pour les granges qui avaient besoin d'un usoir.



Chemaudin, un village linéaire implanté sur une légère crête.



On aperçoit l'alignement des toits laissant deviner la rue principale qui mène à l'église.

- des villages groupés,



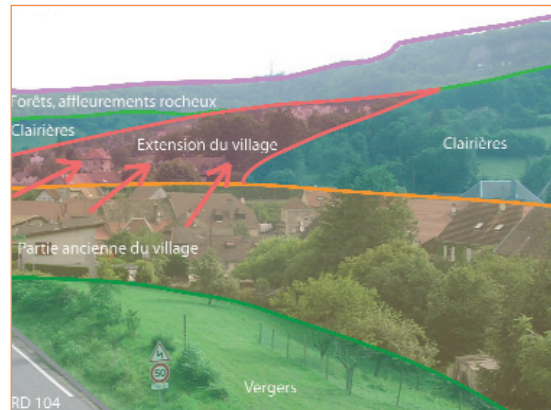
À Bouclans, les voies tracent des cercles concentriques. Dans le plus petit cercle, sont regroupés les équipements publics majeurs : église, mairie, etc.

- des villages carrefour,



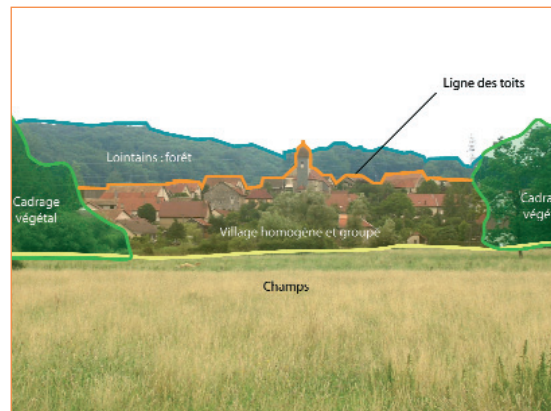
À Saône, le village s'est structuré originellement à la croisée de plusieurs voies.

- des villages en coteau.



Morre : implanté à l'origine dans une cuvette, le village s'est étendu sur les coteaux les moins pentus.

Les villages, par leur forme, révèlent également le paysage, la géographie. Un clocher qui se dresse au-dessus d'une mosaïque de toits s'étalant le long d'une crête met en valeur cette caractéristique topologique. Ces repères dans le paysage risquent de s'effacer si les acteurs du développement urbain ne tiennent pas compte des structures existantes lors de la planification de l'extension.



Le centre ancien de Gennes est situé sur un petit promontoire entre les terres les plus fertiles cultivées et les collines, couvertes de forêts. Grâce à la photo aérienne, on distingue les extensions récentes qui empiètent sur les anciens terrains agricoles.

1 - 3 L'architecture

Le vocabulaire architectural franc-comtois est riche d'une homogénéité de formes, de couleurs, de matériaux, etc.

Il est caractérisée par :

- des volumes simples et souvent tapis au sol,
- des toitures à pentes faibles (entre 30° et 40°), allant de la tuile plate aux laves (petites pierres calcaires planes),
- l'utilisation de la pierre calcaire couverte d'un enduit allant du beige clair à l'orange pour le soubassement avec des menuiseries bois, bleues ou beiges,
- des façades aux surfaces étendues et peu percées dont les proportions contribuent à accentuer l'horizontalité du bâti (notamment sur les murs pignons).



Avec ses surfaces importantes, le toit de la ferme comtoise est une composante majeure du paysage rural local.



1. La correspondance entre matériaux anciens (pierre) et nouveaux (moellons ciment) doit faire l'objet d'une attention particulière : le parement pierre peut être une solution envisagée pour intégrer l'aspect du nouveau bâti au caractère du village.



2. Les proportions de la façade et les extensions flanquées au corps principal de cette ferme donnent un aspect très horizontal à la construction. Les façades sont généralement très peu percées.



Un exemple à Serre-les-Sapins : la volonté de construire avec des matériaux naturels et durables est tout à fait louable, mais l'utilisation du bois doit être mesurée (d'autant que cette construction s'insère dans un environnement bâti très différent).



2. - 1 Différents moyens d'intervenir

2.1.1 Créer du logement au sein du village

Avant toute opération de développement urbain en zone d'extension, il serait préférable de rechercher des terrains en zone déjà urbanisée. Les dents creuses peuvent être nombreuses et satisfaire la demande des futurs résidents. Elles permettent une intégration facile et rapide à la morphologie du village, puisque les tracés parcellaires sont existants.

De plus, les nouveaux occupants se trouvent au cœur du village et peuvent participer à la vie de village, profiter de services et des commerces plus aisément. Cependant, toutes les dents creuses ne sont pas à combler. Le village a aussi besoin « d'espaces de respiration », de jardins, de vergers qui favorisent la bio-diversité de la commune et maintiennent des points de vue, contribuant ainsi à renforcer la qualité de l'habitat.

Les villages comprennent aussi des fermes et des granges abandonnées ou en ruine. Réhabilitées, ces grandes bâtisses peuvent devenir une unité d'habitation ou un ensemble d'appartements avec la possibilité d'aménager des commerces en rez-de-chaussée.



Une mixité de l'opération intégrant des logements réhabilités et un commerce (ici, Morre).



La réhabilitation d'une bâtisse en centre-bourg pour créer des logements permet de gérer de manière économe le territoire communal (ici, Montfaucon).

2.1.2 Créer une extension urbaine

La création d'une zone d'extension urbaine est une opération d'importance majeure. Elle a un fort impact sur la morphologie et le développement du village.

L'objectif est de créer un tissu villageois de qualité, ce qui est difficilement compatible avec les extensions villageoises « au coup par coup ». Il faut donc définir préalablement un projet de village qui s'appuie sur un diagnostic communal.

Cette démarche, fondamentale avant toute urbanisation, est plus complexe et donc plus longue que le développement d'une construction au sein du village car elle doit être accompagnée de réflexions sociales, paysagères et environnementales (cf document « Des projets d'extension urbaine réussis » du CAUE du Doubs).



Des extensions linéaires éloignées du centre du bourg peuvent fragiliser la vitalité d'un village (ci-dessus, Pelousey ; ci-dessous Pouilley-Français).



2 - 2 Choisir un site adapté

2 . 2. 1 Une desserte optimale

Autant que possible, le choix d'un site suppose qu'il :

- ne soit pas trop excentré pour réduire les déplacements automobiles (pollution, sécurité), diminuer les dépenses en infrastructures routières et de limiter le mitage des terrains agricoles,
- soit connecté au réseau de voies principales du village, pour que les nouveaux habitants soient intégrés à la vie de village.



Le clocher du village est visible mais difficilement accessible depuis la rue de la Roberde, à Chemaudin.

2 - 2 Choisir un site adapté

2. 2. 2 Une bonne insertion paysagère

Il s'agit avant tout de tenir compte des éléments préexistants du terrain à urbaniser :

- en observant la topographie, l'urbanisation de sites trop pentus peut s'avérer compliquée. Le tracé des nouvelles voies doit suivre les lignes de niveau autant que possible,
- en prenant conscience de l'intérêt que présente le végétal existant : c'est un patrimoine à conserver pour que le nouveau quartier soit assimilé à l'ensemble du village.



Les schémas d'urbanisation sont les mêmes, que les terrains soient en coteau ou dans la plaine, la géographie du site n'est pas prise en compte, ni mise en valeur (ici, Miserey-Salines).



La végétation pré-existante ne semble pas avoir été prise en compte : les broussailles en premier plan témoignent du déracinement du terrain (ici, Fontain).



Les nouveaux lotissements semblent souvent « parachutés » au milieu des champs (ici, Pirey).

2.2.3 Une bonne exposition

L'exposition par rapport aux vents et au soleil est également importante. Le vent entraîne des surconsommations de chauffage qu'il est facile d'éviter en observant l'orientation du bâti originel ; un bon ensoleillement permet de faire des économies d'énergie.



Le centre ancien est structuré selon deux directions perpendiculaires qui facilitent la compréhension des espaces (ici, Bouclans).

À l'inverse, les extensions récentes présentent des directions multiples peu propices à la lecture des différents espaces (ici, Miserey).



Les maisons semblent toutes se tourner dans des directions différentes : l'orientation n'a pas réellement été prise en compte... (ici, Torpes).

2 - 3 Des reponses en logement variees

2 . 3 . 1 La maison individuelle

80% de la population française aspire à la maison individuelle qui représente la forme urbaine la plus répandue dans nos territoires péri-urbains et ruraux mais très consommatrice d'espace.

Quasi-exclusivement liée à l'accèsion à la propriété, elle a aussi pour conséquence de limiter la mixité urbaine et sociale au sein du village. Pour permettre ces équilibres urbains et sociaux, il est important de proposer une offre de logement variée (collective, individuelle, locative).



Une extension urbaine réalisée par de nombreux lotissements aux formes pavillonnaires : le noyau ancien ne représente qu'une petite part de la tâche urbaine de la commune, avec un risque de perte d'identité villageoise (ici, Saint-Vit).



Cussey-sur-l'Ognon.



Fontain.

2.3.2 La maison mitoyenne

La maison mitoyenne est un type de logement qui investit progressivement les opérations d'urbanisme : elle est moins chère que la maison individuelle car plus économe en terrain, elle correspond à la typologie d'habitat traditionnelle dans les cœurs de village et s'adapte donc parfaitement bien au milieu rural.

C'est une offre de logement intéressante, en accession comme en location, car elle est de surface réduite mais offre tout de même des surfaces d'agrément.



À Chalezeule, il existe deux opérations très réussies, situées impasse des Pépinières et rue de Chouaire. Ici, les pépinières.

2.3.3 L'habitat groupe

Un peu plus dense que la maison mitoyenne, l'habitat groupé en conserve les qualités (espace privatif confortable, entrée privée, etc). La construction de l'habitat par opérations groupées permet une grande homogénéité du bâti et un prix de revient réduit.

Assez denses, les opérations de construction d'habitat groupé doivent être accompagnées d'une réflexion sur des espaces publics de quartier.



Une opération d'habitat groupé à Morre, de qualité, bien que les espaces publics soient peu traités.

2.3.4 Les petits immeubles collectifs

Les petits immeubles collectifs, offrant des appartements allant du F1 au F4/F5 et pouvant accueillir bureaux, commerces en rez-de-chaussée, sont des exemples de mixité sociale et de fonctions, réalisés pour l'accession ou la location, en offrant des tailles de logements variables. Ils peuvent héberger des personnes âgées, des jeunes couples, des personnes seules, des familles monoparentales, etc. D'un gabarit assez imposant, ils constituent de nouveaux espaces publics pour le village, créant une interaction forte entre espace vide et volume construit. Ils cohabitent aussi très bien avec les équipements communaux et intercommunaux.



La commune de Fontain dispose également de deux petits immeubles collectifs, venus clore la place devant l'école et qui s'intègrent parfaitement au site.



L'opération de Dannemarie-sur-Crête, en cours de réalisation, est un bon exemple : l'ensemble d'habitation va diversifier l'offre en logement, offrir de nouveaux services de proximité (trois commerces créés) et va enrichir le réseau d'espaces publics de la commune.



Cet immeuble collectif à Gennes est bien inséré au cœur du village, la construction neuve s'étant par ailleurs inspirée des formes bâties traditionnelles locales.



Plus modeste, mais aussi efficace, l'opération mixte de Torpes propose un ensemble de commerces et de logements construisant un espace public (place).

3 - CONCEVOIR UN NOUVEAU QUARTIER D'EXTENSION URBAINE

3 - 1 Valoriser les specificites du lieu

Les développements urbains de villages différents tendent à s'uniformiser par l'arrivée de nouvelles extensions : la rentabilité du terrain constructible prévaut au maintien de l'identité du village, du patrimoine bâti et végétal...

L'intégration réussie d'un nouveau quartier au sein d'un village dépend des transitions, des liens entre ancien et nouveau, pour que les frontières s'effacent. Il s'agit de considérer :

- la connexion du réseau viaire aux chemins, sentiers champêtres,
- le découpage des lots qui reprend les parcelles agricoles,
- la trame végétale servant d'appui aux espaces publics du quartier,
- les murets qui peuvent donner une assise au projet, pour façonner le paysage de la nouvelle commune.



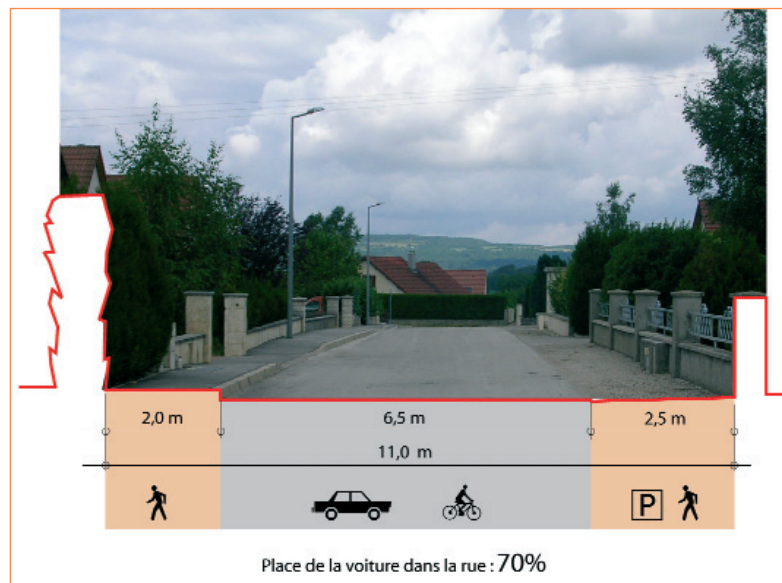
Ces nouvelles extensions ne s'accrochent pas au village (voiries en cul-de-sac, uniformité des lots) et ne tirent pas parti de l'identité villageoise.

3 - 2 Garantir des espaces publics de qualité

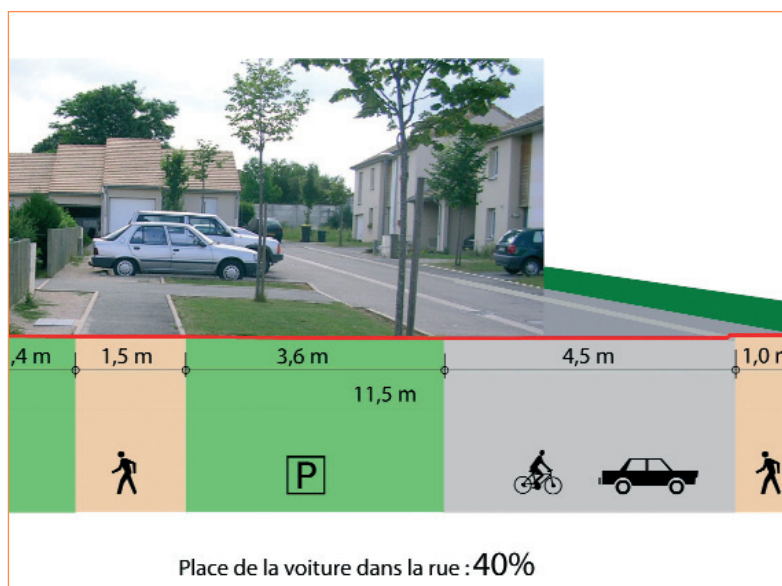
3.2.1 Un réseau de voiries adapté

Les nouveaux quartiers prennent souvent un aspect « labyrinthique » : quelle que soit la voie, l'impasse, la ruelle, la rue de quartier, les mêmes gabarits transversaux sont appliqués, faisant la plupart du temps la part belle à la voiture.

La diversification des gabarits, existant dans les centres anciens mais abandonnée depuis les années 1950, permet de se repérer et de reconnaître le type d'axe parcouru. Pour les habitants, la hiérarchisation renforce l'impression d'intimité. Elle enrichit et éclaire les passages entre espaces publics et espaces privés.



Une voie disproportionnée par rapport au quartier et réservée presque exclusivement à la voiture (ici, Mamirolle).



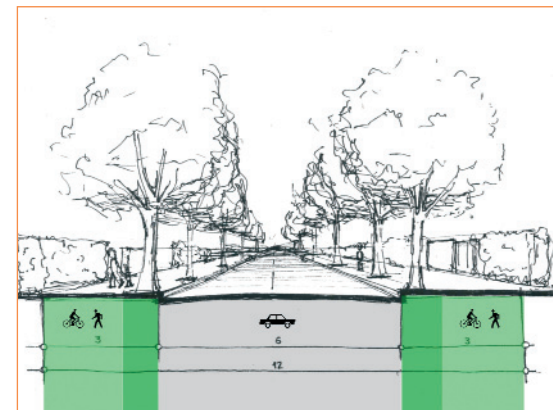
Un profil de voirie mieux adapté aux différents modes de déplacements et au quartier (ici, Saône).

3.2.1-1 Voies principales

- Les voies principales ont pour caractéristiques :
- d'assurer les circulations inter quartiers,
 - d'être desservies par les transports en commun,
 - de séparer les circulations voitures/piétons.



Voie principale à Serre-les-Sapins.



Coupe perspective.

3.2.1-2 Rues de quartier

- Les rues de quartier, moins importantes, permettent :
- d'assurer la tranquillité des riverains,
 - de réaliser un stationnement de proximité,
 - d'adapter la chaussée aux différents modes de circulations envisagés (deux-roues, voitures, marche-à-pied).



Rue de quartier à Miserey.



Rue de quartier à Miserey.

3.2.1-3 Ruelle

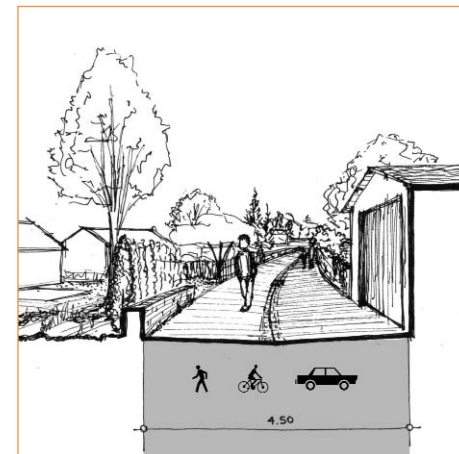
La forme de la ruelle permet davantage de souplesse.

Moins rigide, elle permet une mixité des usages :

- la desserte de quelques lots d'habitation,
- la proximité des espaces publics/privés, qui confère aux lieux un caractère plus intime,
- la réalisation de petits espaces publics (bancs).



Ruelle à Laissey.



Coupe perspective d'une ruelle.

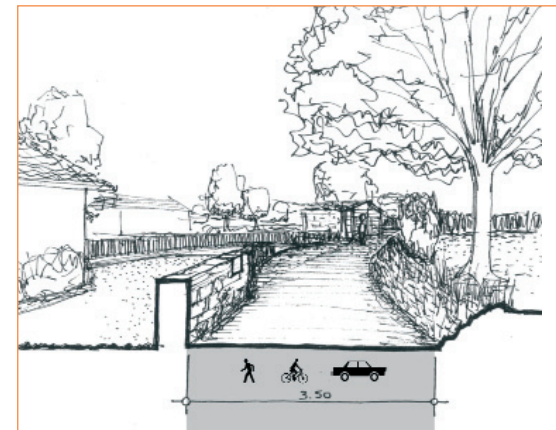
3.2.1-4 Venelle

Plus étroite que la ruelle, la venelle autorise plus difficilement l'accès en voiture (sens unique, ponctuellement double sens au besoin).

Le caractère intime de la ruelle lui confère un rôle d'espace de convivialité (jeux des enfants).



Venelle à Champvans-les-Moulins.



Coupe perspective d'une venelle.

3.2.1-5 Chemin piéton

Il permet aux populations de rejoindre en toute sérénité les différents lieux du village.

Il est destiné :

- aux promenades au cœur du quartier, si possible connecté à un réseau villageois,
- à un usage réservé aux cyclistes et aux piétons.



Ruelle à Dannemarie-sur Crête devenue simple chemin piéton une fois privée de sa fonction routière.



Chemin piéton à Gennes.



Chemin piéton à Saône.

3.2.2 Places et placettes

Leur double rôle, fonctionnel et social, permet d'articuler les espaces privés et publics entre eux.

Elles servent :

- de stationnement occasionnel et permettent de concentrer plusieurs emplacements (à l'image des anciennes places de village),
- d'espaces d'agrément, d'espaces verts et de jeu, en se rapportant directement aux îlots ou au quartier : leur dimension doit tenir compte de l'échelle du bâti dans lequel elles s'insèrent,
- de repère, en étant le support de la signalétique du village,
- de lieu de convivialité (équipement urbain, commerces, services).



Placette à Laissey.

3.2.3 Organisation des stationnements

Deux formes de stationnement sont à distinguer :

- le stationnement lié à l'usage résidentiel inclus dans la parcelle privée,
- le stationnement occasionnel localisé sur l'espace public proche : doivent être prévus à cet usage des endroits dédiés car, à défaut, ce sont les trottoirs qui sont occupés, gênant ainsi les piétons.



Gestion du stationnement à Saône.



Garages à Boussières.

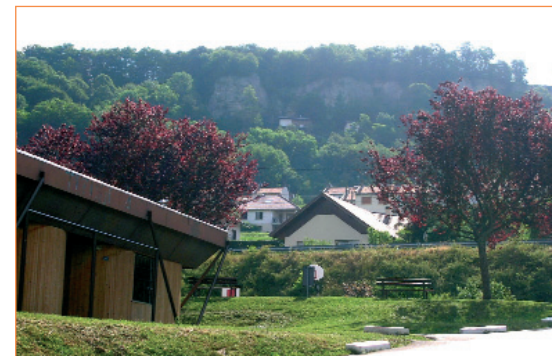
3 . 2 . 4 Un travail soigné sur le végétal

La qualité des paysages de la vallée du Doubs est en partie due aux diverses strates de végétation et à la variété florale : des dizaines d'espèces d'arbres composent notre environnement immédiat, chaque espèce ayant ses spécificités.

Pour chaque zone urbanisée, il convient donc de choisir un panel d'espèces présentes naturellement : le quartier sera ainsi enrichi, à moyen terme, d'un patrimoine végétal adapté aux différentes saisons. Le végétal a également un rôle important à jouer dans la transition entre espaces champêtres et villageois.



Haie à Chalezeule en fond de parcelle (transition réussie).



Espèce végétal non locale (ici prunus à Morre).



On cherchera avant tout à s'appuyer sur les éléments végétaux pré-existants (ici, à la Belle Étoile).



Allée végétale structurante (ici, Laissey).

3.2.5 Un choix de mobilier urbain réfléchi

Le mobilier urbain et les équipements techniques sont souvent des pièces rapportées, dont l'effet est parfois préjudiciable (ou négligeable) pour le paysage.

Leur bonne intégration nécessite de prévoir un plan d'aménagement urbain communal pour une localisation appropriée.

Les matériaux locaux, comme le bois et la pierre sont à privilégier.



Au regard du paysage environnant, ces vasques à fleurs correspondent-elles au traitement le plus adapté aux lieux (Morre et Champvans) ?



Traversées de village à Boussières et à Saône.

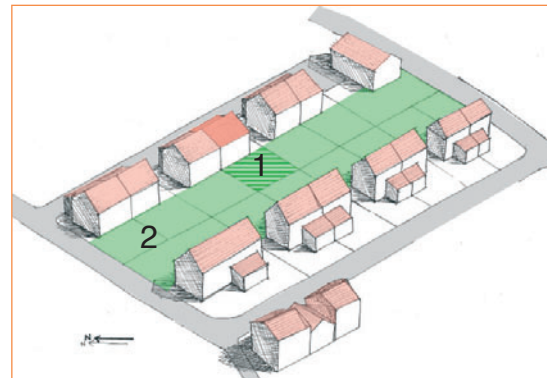
3 - 3 Organiser le bâti

3.3.1 Le découpage parcellaire

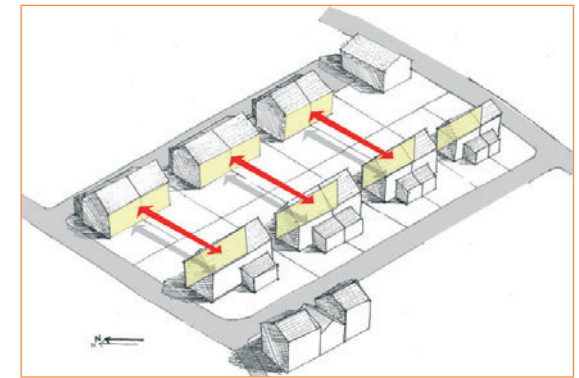
Autrefois, la diversité du découpage traditionnel de la parcelle en forme, en taille, permettait de nombreuses possibilités d'implantations.

De nos jours, la pauvreté du découpage souvent issu d'un dispositif rationnel « en rectangles semblables » (équité et rentabilité), ne tient pas compte des aspérités du terrain, de la disposition des parcelles les unes par rapport aux autres (parcelle accolée, parcelle d'angle, parcelle en cœur d'îlot, parcelle de pourtour).

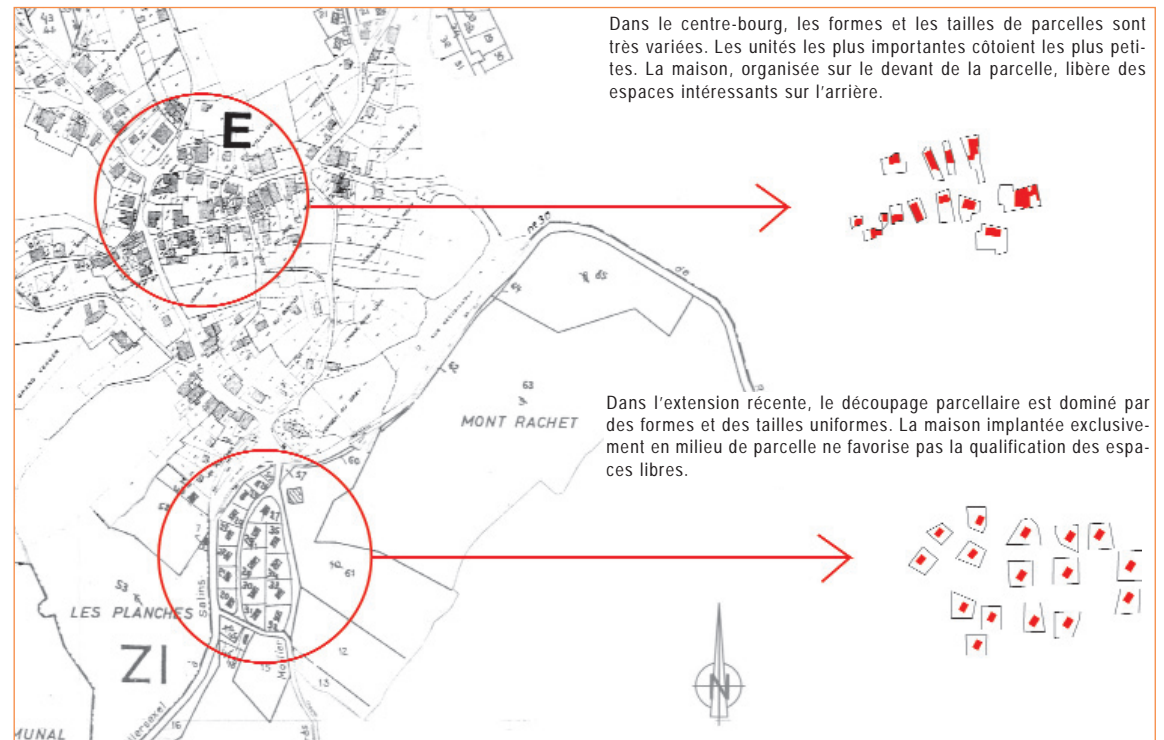
Pour respecter les caractéristiques des parcelles, il est préférable de procéder à un découpage en îlot avec une véritable respiration verte interne (cœur d'îlot). L'espace d'agrément « perçu » est ainsi très vaste par rapport à l'espace d'agrément réellement « possédé », contrairement aux parcelles classiques où l'espace d'agrément « perçu » est aussi l'espace d'agrément « possédé ».



1-Espace d'agrément réellement possédé.
2-Espace d'agrément « perçu » (sous condition de ne pas traiter les limites de manière opaque).



Un espace de vie tourné sur un espace commun « partagé ».



Dans le centre-bourg, les formes et les tailles de parcelles sont très variées. Les unités les plus importantes côtoient les plus petites. La maison, organisée sur le devant de la parcelle, libère des espaces intéressants sur l'arrière.

Dans l'extension récente, le découpage parcellaire est dominé par des formes et des tailles uniformes. La maison implantée exclusivement en milieu de parcelle ne favorise pas la qualification des espaces libres.

3.3.2 L'implantation

L'implantation des pavillons dans le lotissement génère de nombreux espaces résiduels, difficiles à qualifier, et de nombreux vis-à-vis qui poussent les habitants à se renfermer derrière des clôtures opaques (du type haies de thuyas) pour préserver leur intimité.

De plus, l'implantation tient peu compte de l'exposition (pièces à vivre et jardins de préférence au Sud de sorte à bénéficier du meilleur ensoleillement).

L'espace de vie lié à la parcelle, au sein d'un espace bâti plus large qu'est l'îlot, peut être structuré par une organisation de l'espace privé (les arrières) et de l'espace public (les avants), identique pour tous.

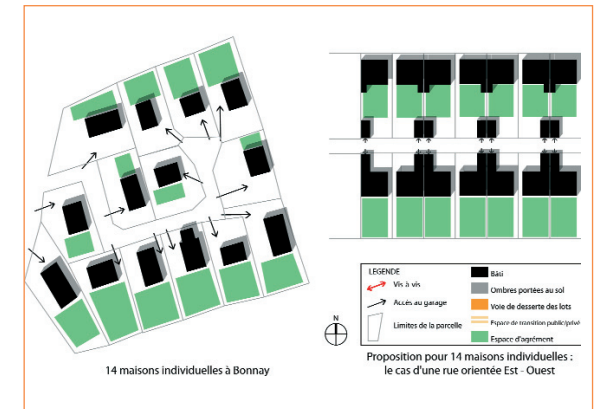
Les côtés sont alors des espaces de distribution (petits passages) ou n'existent pas (maisons accolées). Ce « code commun » permet à tous de cohabiter dans un ensemble urbain nouvellement construit.

Cas 1

Implantation banale du bâti.

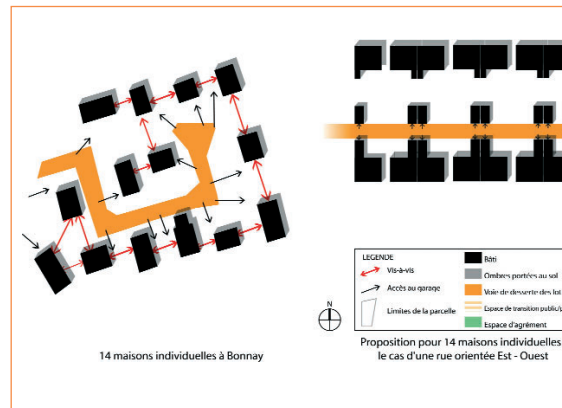
Cas 2

Formule d'habitations mitoyennes deux à deux avec un petit passage latéral sur le côté.



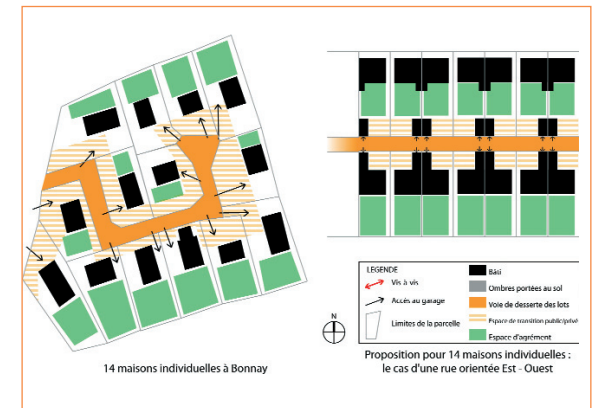
Cas 1
Implantation banale du bâti au milieu de la parcelle au détriment de l'espace d'agrément (en vert).

Cas 2
Prise en compte de l'exposition (jardin d'agrément au Sud) : plus d'espaces libérés.



Cas 1
Les nombreux vis-à-vis poussent les habitants à se cloîtrer derrière des haies de thuyas.

Cas 2
L'implantation des habitations favorisent une plus grande intimité des lots.



Cas 1
Implantation banale du bâti en milieu de parcelle qui développe des espaces de transition public/privé (hâchures oranges) surdimensionnés. Développement d'espaces résiduels (en blanc) importants.

Cas 2
Les espaces de transition public/privé s'organisent et se qualifient.

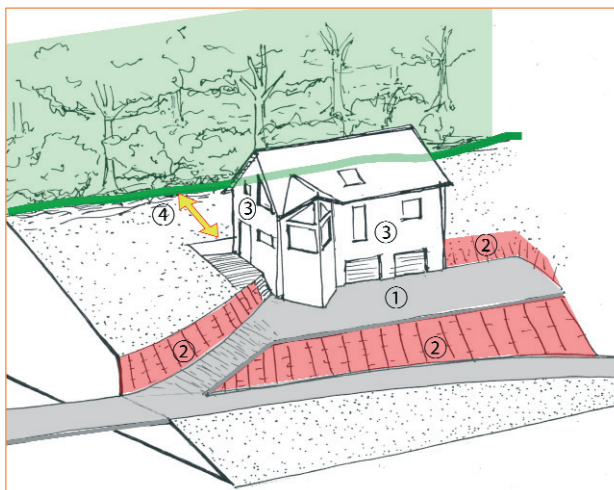
3.3.3 L'intégration au relief

Notamment dans les communes vallonnées du SCoT, il est important que le développement résidentiel s'intègre au relief.

Il est donc impératif de :

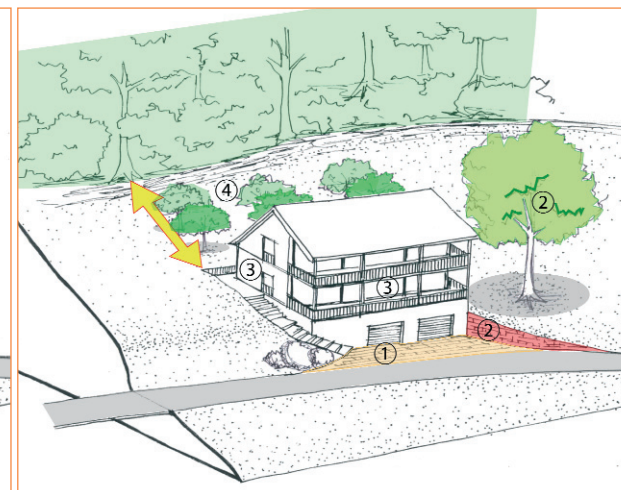
- suivre au maximum la pente, pour éviter les terrassements chers et préjudiciables au paysage,
- éviter d'urbaniser dans les trop fortes pentes,
- se servir de la pente pour gérer le stationnement.

INTÉGRATION USUELLE

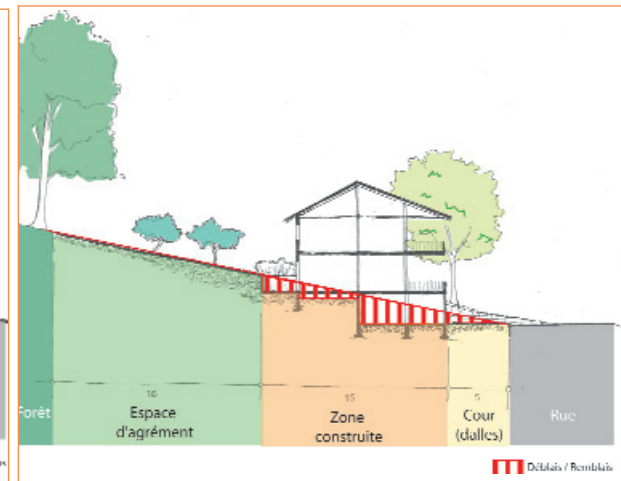
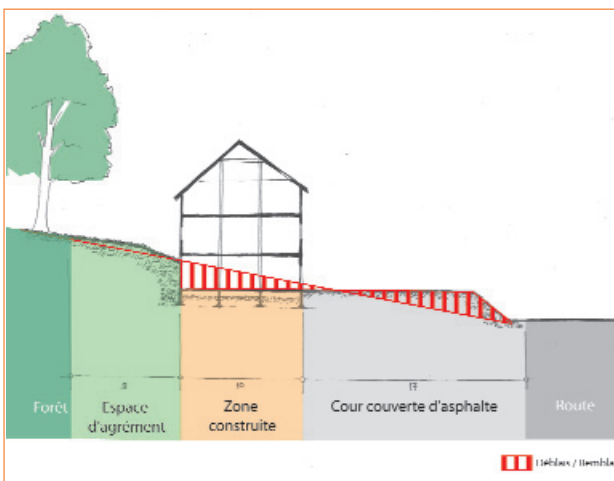


- 1-Cour goudronnée surdimensionnée : augmentation de la surface imperméabilisée, terrasse difficilement utilisable comme terrain de jeux, impact paysager fort.
- 2-Terrassements onéreux : mise à nu du terrain (érosion rapide, impact visuel fort, coupure entre la rue et la maison).
- 3-Non prise en compte de la situation géographique par la maison : les façades ne profitent pas des vues offertes par le dénivelé.
- 4-Espace privatif entre la maison et la forêt réduit : destruction du verger pré-existant, limite brutale entre la forêt et la pelouse.

INTÉGRATION RECOMMANDÉE



- 1-Cour en dalles ou gravillons donnant directement sur la rue : distinction entre espaces privé et public, impact paysager réduit.
- 2-Mur de soutènement vertical en pierre sèche calcaire : aspect traditionnel et esthétique, économie de surface (le vieux noyer a pu être conservé).
- 3-Façade principale tournée vers la vallée, véritable espace d'agrément, utilisation traditionnelle et modérée du bois.
- 4-Espace privatif entre la maison et la forêt conséquent : conservation du verger permettant une transition avec la forêt, espace d'agrément suffisant.



La répartition de la construction sur des niveaux décalés permet de limiter les terrassements.

3.3.4 Les abords

L'espace nouvellement bâti constitue un remplissage supplémentaire d'une portion de territoire communal. Il est ici question de bien favoriser l'intégration de la nouvelle zone au tissu ancien, mais aussi d'envisager son évolution lorsqu'un autre nouvel espace viendra poursuivre l'urbanisation en la côtoyant (flexibilité du tissu villageois).

Les abords d'îlot sont dans ce sens à considérer : ils constituent les « frontières » des opérations d'aménagement entre elles et doivent porter des projets qui permettent de les relier (cheminements aménagés, voies, espaces de transition tels que des placettes, des aires de jeux) ou non (espaces-tampons formés par le végétal, les ruisseaux).

Ils sont à prévoir dès la réalisation de l'extension et doivent participer au réseau des cheminements et de l'infrastructure verte et bleue du village (plan d'ensemble). Ils ne peuvent se limiter à la mise en place de clôtures. Les clôtures doivent être respectueuses du lieu : leur traitement doit être en accord avec l'identité du village, en intégrant les matériaux locaux.



Entre-deux à Boussières.



Poussée de l'urbanisation probable à Serre-les-Sapins.

3.3.5 L'architecture

a) Le respect des formes traditionnelles de bâti

Il s'agit de s'inspirer des formes bâties existantes pour préserver le caractère villageois des communes du SCoT. Par exemple, le type « ferme comtoise » pourra renseigner sur l'importance de la toiture comme élément marquant dans le paysage.

La forme compacte, associée à la pierre ou à l'enduit d'aspect naturel (couleurs au ton neutre) offrent à la fois de l'espace tout en s'intégrant également au paysage.

Les débords de toiture permettaient jadis de protéger à la fois le matériel agricole et une partie de la production. Leur rôle pourrait être lié aujourd'hui à la voiture particulière (garage à l'air libre) ou pour un auvent d'agrément.



Gennes



Gennes



Bouclans



Nancray

b) L'intégration des architectures contemporaines

La situation de cette maison à Montfaucon permet de traiter la pente par un soubassement (si ce dernier est important, il permet de disposer de plusieurs places de stationnement pour véhicules).

Le matériau bois traditionnel qui la constitue atteste son intégration au paysage et la galerie renouée avec le débord de toiture.

Les formes sont simples, les ouvertures larges et suffisantes : on retrouve ici les formes du passé réactualisées.



Maison à Montfaucon.



Maison contemporaine à Vorges-les-Pins.

c) Des formes architecturales adaptées au tissu villageois local

La mise en relation des éléments d'architecture anciens et nouveaux produit un effet harmonieux et respecte l'identité villageoise, tandis que la forme pavillonnaire ne suit pas les adaptations à l'architecture locale et tend à uniformiser les paysages.

C'est pourquoi, à l'image de quelques exemples dans notre territoire, c'est toute une culture locale qu'il est important de véhiculer au travers des formes architecturales contemporaines s'inspirant des modèles du passé (une simple copie ne suffit pas, il faut être de son temps) et par le partage de cette culture par toute la profession (architectes, urbanistes, paysagistes, promoteurs).



Roulans



La Tour de Sçay



Nancray

d) Le traitement complémentaire des espaces publics

La réhabilitation du bâti est souvent l'occasion d'améliorer les espaces publics existants : comme à Pugey, où le végétal situé en position centrale, préserve l'intimité de chaque entrée individuelle au logement et témoigne, modestement, du caractère vert des cœurs d'îlots villageois.

La restauration du petit patrimoine dont le SCoT est richement pourvu (lavoirs, fontaines) peut devenir l'appui d'un lieu privilégié au sein de la commune. Le traitement des abords de ces petits édifices peut présenter un intérêt pour créer de nouveaux espaces publics propices aux rencontres des habitants.

Parfois, les éléments anciens sont remplacés pour faire perdurer la mémoire collective du village, comme à Chalezeule (fontaine contemporaine).



Vielley



Pugey

Si l'extension urbaine paraît incontournable en matière de développement, elle s'exprime trop souvent par un modèle reproduisant un habitat banal qui compromet les paysages et les formes urbaines des villages de l'agglomération bisontine.

Avec pour seules préoccupations la rentabilité et la rapidité, ces opérations occultent souvent la notion de qualité.

Pourtant, une extension de bourg est un acte à considérer dans le long terme. Il est nécessaire de prendre un minimum de temps pour éviter des solutions stéréotypées. Pour cela, les élus doivent s'entourer des services et personnes compétents pour définir avant tout un véritable projet de village, garantie d'une extension cohérente et de qualité.

Le recours aux structures d'aides et de conseils telles que le CAUE du Doubs et l'audab, et aux professionnels de l'aménagement (architecte, paysagiste, urbaniste, géomètre, bureau d'études techniques, ...) est indispensable à tous les stades de l'opération, depuis le conseil en amont jusqu'au suivi de l'opération, en passant par la conception du projet. Ce travail réfléchi, basé sur le dialogue et l'échange entre les différents acteurs, pourra donner naissance à un projet novateur adapté à l'identité de la commune.

Dans le cadre du SCoT, le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) et le document d'orientations générales préciseront les dispositions à respecter et donneront des « lignes de conduite » à adopter dans le cadre de la planification communale.

Directeurs de publication

Damien Caudron, directeur de l'audab
Dominique Tonal, directeur du CAUE du Doubs

Redaction

Nathalie Etahiri, chef de projet SCoT, audab
Xavier Cardey, architecte-stagiaire, audab
Michaël Obin, urbaniste, CAUE du Doubs

Conception graphique

Annie Pamphile, CAUE du Doubs

Remerciements

Sophie Dony, infographiste, audab
François Freynet, charge de mission, SMSCoT

Credits photos et croquis

Xavier Cardey, architecte-stagiaire, audab
Beatrice Renahy, consultante pour l'architecture, DRAC de Franche-Comte : 33a
CAUE du Doubs : 17a
IGN Bd Ortho : 8b, 8d, 9b, 9d, 10b, 10d, 13, 16a, 16b, 20

Document realise par le CAUE du Doubs et l'audab,

à l'initiative du :



SMSCoT de l'agglomération bisontine.

La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex

Tel. 03 81 65 06 80 - Fax. 03 81 65 06 99

E-mail : smscot@besancon.com - Site : www.grandbesancon.fr/scot

Octobre 2005



Conception graphique CAUE 25 / A.Pamphile

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs
14 passage Charles de Bernard - 25000 Besançon
Tél. 03 81 82 19 22 - Fax 03 81 82 34 24 - E-mail caue25@wanadoo.fr - Site www.caue.org

Agence d'urbanisme de l'agglomération de besançon
Hôtel Jouffroy - 1 rue du Grand Charmont - 25000 Besançon
Tél. 03 81 21 33 00 - Fax 03 81 21 32 99 - E-mail contact@audab.org - Site www.audab.org